

**CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 16 JUIN 2017**  
**R.P.I HAEGOTHAL**

**Présents :**

M. Simon, Maire de Gottenhouse et Président du S.I.V.U, M. Distel, Maire de Thal-Marmoutier, M. Bich, Maire de Haegen, M. Lehmann, Vice-président du S.I.V.U. Mme Bich, Secrétaire du S.I.V.U Mmes, Klieber, Grosjean, Pereira, Kuhn, Kieffer, Schoepf, M Nivet, Mmes Kiehl, Leuthner et Barthelmé, représentantes des parents d'élèves.  
Mmes Lainé, Klein, Maschino, Diebolt, Mangenot et Andrès enseignantes.  
Mme Antoni ATSEM

**Excusés :**

Mme Christ ATSEM

En préambule du conseil, une minute de silence est demandée par Mr Simon en mémoire de Mr Rauner Mathieu ancien maire de Thal à l'origine de la création du Sivu et de l'école maternelle, et décédé le jour même.

**1. Intervention de Mme Dartois,**

Mme Dartois, présidente des PEEP Saverne et environ, a été invitée au conseil d'école suite à l'adhésion des classes de Haegen à l'association.

Elle commence son intervention en donnant un rapide aperçu historique de l'association créée en 1906, puis explique les différents objectifs et actions menées par la PEEP comme par exemple son rôle d'intermédiaire pour les ventes de tombola et chocolats permettant de financer des voyages scolaires.

Le but de sa présence est également de recruter de nouveaux membres pour s'investir dans les années à venir.

Mme Diebold tient à la remercier pour avoir accompagné et facilité toutes les actions et organisation de la classe de mer, surtout au niveau de la gestion et de la comptabilité. Suite à cela une dizaine de parents des classes de Haegen se sont inscrits à la PEEP.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école**

Mme Grosjean demande que l'interdiction du téléphone portable soit notifiée dans le futur règlement intérieur de l'école. La directrice a pris note et le fera figurer dès la rentrée prochaine. Le dernier compte rendu est alors approuvé à l'unanimité.

**3. Rentrée 2017-2018**

NIVEAU	effectifs
PS	24
MS	19
GS	9
CP	17
CE1	11
CE2	9
CM1	18
CM2	13
TOTAL	120

120 élèves contre 110 en début d'année puis 108. Une belle augmentation des effectifs pour la rentrée.

Les élèves seront répartis entre Thal et Haegen de la manière suivante :

PS-MS CK	7 PS + 19 MS	26
PS-GS GL	17 PS + 9 GS	26
CP-CE2 LM	17 CP + 9 CE2	26
CE1-CM1 CD	11 CE1 + 9 CM1	20
CM1-CM2 PM	9 CM1 + 13 CM2	22

Cette répartition, décidée en conseil des maîtres pour permettre un certain équilibre entre les classes. Plusieurs propositions ont été faites et nous avons retenu celle-ci  
Les parents ont été informés de cette répartition aujourd'hui.

#### 4. Travaux et acquisition

##### Maternelle

- Les enseignantes avaient demandé des tablettes et des ordinateurs portables pour la rentrée. Deux devis ont été réalisés et l'un des deux va être accepté et signé.
- En ce qui concerne la fragilité du mur mitoyen entre la cour et le couvent, les travaux ne sont pas encore planifiés mais Mr Distel va s'en occuper.
- Une demande est faite pour remplacer l'ancien bac à sable un peu vétuste de la cour maternelle par un nouveau peut être à un endroit plus propice.
- Le problème de la récurrence des poux à l'école est soulevé. La propagation par l'intermédiaire des bus est également en cause. Mr Nivet propose de faire un courrier à la société de bus pour savoir s'ils traitent régulièrement les sièges avec des produits adéquats.

##### CP/CE1

Mme Maschino précise que l'an prochain vu le nombre d'élèves attendu, elle n'aura pas assez de crochets, ni assez de tables. Un aménagement devra être fait pendant l'été et d'anciens meubles de Gottenhouse devront être cherchés à Haegen pour combler le manque. Son bureau trop encombrant devra aussi être sorti.

##### HAEGEN

2 fauteuils pour les enseignantes sont à commander.

#### 5. Bilan du projet d'école, axes 2017-2018, axe conseil école-collège

Les 3 objectifs définis dans notre PE sont valables 3 ans. Nous avons poursuivi les actions cette année et nous les poursuivrons l'année scolaire prochaine pour la 3<sup>e</sup> et dernière année. Nous sommes en train de faire le bilan intermédiaire de ces actions, bilan que nous présenterons au 1<sup>er</sup> conseil d'école en octobre prochain.

##### ● **progresser de la trace vers l'écriture pour communiquer et mieux comprendre**

La mise en place des règles de vie sous forme d'affiche, réalisation d'exposés, de compte-rendu de visite, de blog.

Elaborer une progression du geste graphique vers l'écriture

##### ● **comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral: parler, communiquer, argumenter, écouter et prendre en compte ses interlocuteurs**

Mettre en place des situations de type débat dans le cadre de l'EMC (éducation morale et civique).

Travail sur le climat de la classe, les conflits. Travail autour des émotions pour verbaliser le ressenti.

Au travers d'exposés, créer des situations pour apprendre à parler et forger sa pensée

Mise en place du parcours du PEAC (parcours éducatif artistique et culturel) de la PS au CM2: développer l'expression orale, les capacités à communiquer et argumenter ; acquérir d'un vocabulaire juste et précis.

Mise en place d'ateliers de langue orale pour enrichir et automatiser le vocabulaire de l'élève

**●développer la sensibilité artistique et élargir l'horizon culturel des élèves pour apprendre à s'exprimer et communiquer par les arts**

Nourrir le parcours culturel de l'élève et intégrer dans le classeur les différentes expériences: afin de réaliser un réel parcours culturels,

\*mise en place d'une programmation des sorties et visites: cinéma, théâtre, opéra, musée, à l'orchestre philharmonique...

\* proposition de NAP (nouvelles activités périscolaires) dans le cadre du pedt.

Mise en place d'un classeur PEAC retraçant le parcours et les rencontres culturels de la classe et de l'élève.

À travers le cahier personnel de l'histoire des arts mise en place d'un suivi de même forme et sur toute la scolarité de l'élève.

Axe conseil école-collège

Mme Mangenot explique que cet axe existe depuis plusieurs années pour le passage entre le primaire et le collège. Il sert notamment à se mettre d'accord avec les collègues du collège sur des parcours qui se prolongent entre les 2.

Depuis l'an dernier il existe des conseils de cycle ( le cycle 3 comprenant désormais la sixième) où des compétences communes sont établies sur les 3 années et qui doivent être validées à la fin de la 6eme.

Mme Mangenot souligne les bonnes réussites des enfants de notre RPI avec même quelques primés.

6. Bilan des coopératives scolaires

Chaque classe gère une coopérative de classe affiliée à l'OCCE. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées.

Les coopératives permettent de financer des projets. Pour les réaliser, il est nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative ; plusieurs sources y participent : la participation financière des familles, ventes lors de la fête de l'école, vente de photographies scolaires de calendriers...

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation pour les activités de la coopérative (260 € pour le RPI)

Les bénéfices réalisés au courant de l'année et notamment lors de la fête de fin d'année, sont redistribués aux classes pour aider au financement de projets. Chaque classe a eu 200 euros. Les classes de Haegen ont eu chacune 200 euros supplémentaires car la sortie au parc du petit Prince des maternelles CP et CE1 avait été réglée par la coopérative collective (800 euros). Redistribution équitable.

Chaque coopérative de classe est alimentée par la participation des parents en début d'année qui est de 20 euros en maternelle et de 15 euros en élémentaire. Chaque classe a donc environ 400 euros pour fonctionner sur l'année. Cet argent est utilisé pour financer le matériel, le bricolage, les ingrédients... (Comme le chocolat pour les fêtes) et en grande partie les sorties et notamment le transport, que prend en charge la coopérative pour chaque déplacement.

Mais la situation des coopératives scolaires évolue. A partir de septembre 2018, il n'a aura plus de coopérative de classe mais une coopérative d'école. Avec peut-être plus de souplesse tout de même pour les RPI.

## 7. Vie scolaire

Classe de mer cycle 3: le séjour pour Plévenon Cap Frehel est prévu du 19 au 24 juin 2017. Grande motivation des élèves qui ont travaillé toute l'année sur différents thèmes à travers tous les domaines. M.Oberlé est venu régulièrement en classe pour partager sa passion de la Bretagne avec les élèves. Merci aux parents pour leur aide ainsi qu' au SIVU pour la subvention qui a été augmentée 9€ à 12€ par enfant et par jour. Les frais du voyage aller en train ont été entièrement couverts par les différentes actions. Pour le retour en bus, 400€ est pris en charge par la coopérative scolaire. Les deux dernières actions, le troc plante à Gottenhouse et les jeux ont dégagé un bénéfice de 900€.

### Sortie de fin d'année :

MS/GS/CP : Cinéma dernière séance mercredi 7 juin

La maternelle, le CP et le CE1 passeront la journée du 23 juin au plan incliné où nous aurons un circuit en vedette avec visite commentée du plan incliné et un circuit en train touristique.

CP-CE1/CE2/CM1-CM2 : marche scolaire et approachants.

CE2-CM1-CM2 sortie à Strasbourg, début mai. Le matin, visite chez Schroll, pour voir ce que devient le papier collecté. L'après-midi sortie à l'Orangerie.

### Fête de fin d'année

Vendredi 30 juin. Les parents proposeront ces soirs là tartes flambées et pizzas.

## 8. NAP

Ce point fait suite à la demande de M Simon.

M Lehmann prend la parole et fait un bilan très positif de cette 3eme année de NAP. 54 enfants inscrits au 1er trimestre, 53 au 2eme et 71 au 3eme trimestre.

La participation est de 75% des élèves. M Lehmann est fier de ce qui a été mis en place. Pour l'an prochain, il est prévu de les maintenir uniquement les lundis et vendredis pour que le périscolaire puisse fonctionner normalement les mardis et jeudis. M Lehmann soulève également la problématique des rythmes et des NAP, sujet qu'il a évoqué avec le sous préfet précisant que c'était un sujet clivant et sensible et qu'il conseillait de ne pas se précipiter.

M Lehmann pense qu'il faut attendre une uniformité du territoire car pour l'instant, il n'y a aucune directive officielle.

## 9. Rythmes scolaires

Ce point fait suite à la demande des représentants des parents.

Mme Barthelmé prend la parole pour évoquer le sondage effectué en amont du conseil d'école sur l'ensemble des classes du RPI. Sur 97 familles interrogées, 90 ont répondu. 75 sont favorables au retour à la semaine des 4 jours.

Madame Pereira constate qu'en revenant aux anciens horaires, on pourrait conserver les NAP en les décalant simplement d'une demi-heure. Que les enfants soient aux NAP ou au périscolaire, cela revient au même.

Madame Lainé intervient pour préciser que si un changement de rythmes doit être effectué, il faut attendre que le décret soit voté, ce qui n'est pas le cas à la date du conseil d'école. Il est nécessaire de réunir un conseil d'école extraordinaire pour voter le retour à la semaine de 4 jours. La décision finale revient à l'inspection académique.

Madame Klieber demande aux enseignantes leur avis sur le rythme actuel. L'équipe enseignante constate une excitation et une fatigue importante le jeudi plus marquées encore en maternelle, des journées plus courtes notamment l'après-midi au détriment de certaines activités comme la lecture d'histoires, le bricolage. Les élèves n'ont souvent plus de récréation l'après-midi. Avec les NAP, les enfants ont des journées finalement plus longues et toujours très encadrées, il ne leur reste plus beaucoup de temps pour jouer, s'ennuyer et ne rien faire.

Messieurs Simon et Lehmann, répondent que si on revient en effet à la semaine des 4 jours, il n'y aura plus de NAP organisées par la commune. Si les parents le désirent, ils peuvent s'en occuper avec l'aide de Françoise Delorme.

Madame Lainé propose alors un tour de table pour écouter les avis respectifs :

Tous les représentants des parents d'élèves présents souhaitent le retour à la semaine des 4j. Parmi eux, 5 sont pour un retour dès la rentrée 2017, 2 préfèrent attendre 2018 et 3 n'ont pas d'avis sur le calendrier.

Parmi les 6 enseignantes, toutes sont également favorables au retour à l'ancien rythme. 4 d'entre elles dès la rentrée 2017, une pour 2018 et une dernière sans avis sur le calendrier.

Voyant le vote unanime des représentants de parents présents et de l'ensemble des autres par le biais de l'enquête, Mr Distel en premier lieu, puis les 2 autres maires se rallient au retour à la semaine des 4 jours. Il est souligné toutefois, que l'organisation sera difficile à mettre en place rapidement (Mr Simon), qu'une réelle réflexion devra être menée, car en 2013 tout le monde s'est retrouvé devant le fait accompli sans avoir le choix (Mr Bich), et en précisant que si la journée est rallongée il n'y aura plus de NAP l'an prochain (Mr Lehmann).

Un conseil d'école extraordinaire est donc fixé au 26/06/17 à 19h en mairie, et finalement repoussé au 27/06/17 à 17h30 pour que le délai de communication de l'ordre du jour soit respecté.

## 10. Divers

- Mme Grosjean demande la parole en tant que parent d'élève présente pour son dernier conseil d'école dans le RPI, ses enfants partant tous pour le collège. Elle est heureuse d'avoir vécu ces dernières années avec nous, et souligne que malgré quelques points de divergences, tout s'est toujours passé de façon très sympathique. Elle nous souhaite une bonne continuation et nous demande de toujours garder l'enfant au centre des décisions futures.
- La PEEP donne au RPI une subvention de 1000 euros. Cette somme va être répartie dans les classes pour l'achat de livres et de jeux de société sur le thème du vivre ensemble.
- Les 3 communes organisent un forum sur l'avenir des vergers et de la biodiversité. Des flyers seront donnés dans les classes pour être distribués aux familles.

Pour les enseignantes :  
Mme Klein

Pour les représentants des parents  
Mme Kuhn